



SEANCE PLENIERE DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU  
SAGE DU BASSIN FERRIFERE  
30 MARS 2009

**Présents et votants (32) :**

Christian Eckert, président de la CLE  
Patricia Mauvieux, AERM  
Marie-Pierre Laigre, DIREN  
Pierre Keller, maire d'Amanvillers  
Hélène Robert, DDASS 57  
Philippe Vannier, DRASS  
Jean-François Damien, maire de Grand-Failly  
Lucien Mazzocco, président du SIE Piennes  
Philippe Fischesser, maire de Domprix  
Marc Lemoine, CDA 55  
Sébastien Claude, CDA 54  
André Ferrari, maire de Cosnes et romain  
Jean-François Tonnelier, CMA 57  
André Vilment, propriété agricole 57  
Yannick Jouan, FLAC  
Olivier Bertrand, CCI 57  
Pierre-Louis Tisserant, MISE 57  
Jean-Luc Janel, DDEA 54  
Michel Causin, CRW  
Philippe David, maire de Hayange  
Denis Schitz, maire de Tressange  
Simon Stachowiak, maire de Tucquegnieux  
Marcel Philippon, AAPPMA Thionville  
Patrick Hamm, DDE 55  
Christian Ariès, CG 54  
Hervé Salvé, FPPMA 55  
Gérard Folny, DRIRE Lorraine  
Vincent Burgun, ONEMA  
Benoît Bronique, LNE  
Guy Saprani, FPPMA 54  
Morgane Pitel, EPAMA  
Jean-François Benaud, maire de Mance

**Excusés avec mandat (3) :**

Carole Peureux, CRCI (mandat à la CCI 57)  
DASS 54 (mandat à la DDASS 57)  
DDASS 55 (mandat à la DRASS)

**Autres présents (28) :**

Valérie Antoine, DRAF  
Jean Dumont, DRAF  
Pascal Veret, ONEMA  
Stéphanie Griès-Bèle, CRL  
Stéphane Roemer, AERM  
Jacques Alliot, DIREN  
Jean-Marie Delrue, DIREN  
Alain Even, CCI 54  
Emilie Lebœuf, CG 57  
Céline Dyrda, CG 57  
Julien Bacari, DDASS 57  
Charles Baudouin, CDA 54  
Sébastien André, CDA 54  
Bernard Gouyau, maire de Bruville  
Mario Morena, ville de Nilvange  
Claude Lauer, CRW  
Aline Belet, FREDON Lorraine  
Jean Klop, CA Portes de France Thionville  
Gwénael Cousin, AGIR  
Mélanie Thomas, AGIR  
Dominique Anquez, ARMUE  
Isabelle Despierres, FPPMA 57  
Philippe Larivière, CG 54  
Samantha Philippe, DRE Lorraine  
Fabrice Joguet, DRIRE GS 54  
Karine Nogueira, SOVAB  
Dominique Brusco, EPAMA  
Jacky Nicolas, EPAMA

**Autres excusés (9) :**

Aurélié Toussaint, PNRL  
Daniel Guilhen, PNRL  
Michel Aguilhaume, BRGM  
Patrick Neu, Arcelor Mittal  
Ali Fall, CA Val de Fensch  
Alain Mercier, maire de Doncourt les Conflans  
Patrick Weiten, CG 57  
François Brelle, SIE Mangiennes  
Denis Lange, CRL

## Ordre du jour :

Point 1 : Nouvelle composition de la CLE

Point 2 : Avancement des travaux de la CLE

Point 3 : Consultation de la CLE sur le projet de SDAGE Rhin Meuse

La réunion est présidée par Christian Eckert, président de la CLE.

Un document de séance a été distribué.

Le quorum des 2/3 des membres présents ou représentés est réuni : 35 membres sont présents ou représentés sur les 52 membres titulaires de la CLE.

## **Point n°1 : Nouvelle composition de la CLE**

### ***1-1 Membres de la CLE et du bureau***

Christian Eckert présente le nouvel arrêté de composition de la CLE du 22 octobre 2008 et souhaite la bienvenue aux nouveaux membres de la CLE. Il précise que le fonctionnement de la CLE est dorénavant mixte : plus de suppléants pour les collèges B et C, plus de suppléants pour les nouveaux membres du collège A.

Concernant les sous-commissions géographiques, leur composition doit être revue prochainement par un arrêté modificatif, l'arrêté du 22 octobre 2008 présentant quelques erreurs.

### Postes à pourvoir :

#### ***Vice-présidents de la CLE***

Stéphanie Griès indique que conformément à l'accord général lors de la réunion d'institution de la CLE en 2004, le bureau de la CLE réuni le 12 février 2009 a souhaité que ces postes échoient logiquement aux représentants des trois conseils généraux.

#### ***Bureau de la CLE***

Collège A (2 postes à pourvoir) :

Jean-François Damien (maire de Grand Failly), Jean-François Benaud (maire de Mance) et André Ferrari (maire de Cosnes et Romain), se portent candidats. Deux postes étant à pourvoir, Jean-François Benaud retire sa candidature.

Collège B (2 postes à pourvoir) :

Yannick Jouan, (Filière Lorraine d'Aquaculture Continentale) se porte candidat.

Marie-Laurence Herfeld (chambre d'agriculture de la Moselle), s'est portée candidate par courrier mais n'est pas présente à la réunion.

- L'assemblée adopte ces propositions à l'unanimité (sous réserve que la chambre d'agriculture de la Moselle confirme sa candidature pour le deuxième poste au bureau).

### ***1-2 Règles de fonctionnement***

Le règlement intérieur devient les règles de fonctionnement, conformément aux textes règlementaires en vigueur. Ces règles de fonctionnement prennent en compte les modifications de la CLE de l'arrêté de composition du 22 octobre 2008.

- L'assemblée adopte les règles de fonctionnement à l'unanimité (quorum des 2/3 réuni).

### **1-3 Bilan annuel**

Christian Eckert présente le bilan annuel de la CLE pour la période mars 2007 – décembre 2008.

- L'assemblée adopte le bilan annuel à l'unanimité

Ce bilan sera transmis au Comité de bassin, au préfet coordonnateur de bassin et aux préfets de départements concernés.

## **Point n° 2 : Avancement des travaux de la CLE**

### **2-1 Les groupes de travail et réunions de concertation**

Christian Eckert présente l'avancement des travaux de la CLE, au travers :

- des groupes de travail thématiques,
- du groupe de travail juridique,
- des réunions de concertation « faibles débits d'étiage » sur le bassin versant de la Crusnes et sur le bassin versant du Woigot.

Concernant le **groupe de travail juridique**, Christian Eckert souhaite que le compte rendu de la première réunion du 12 mars 2009 soit transmis à l'ensemble des membres de la CLE.

Concernant les **réunions de bassin versant** sur la problématique des faibles débits d'étiage, Christian Eckert souligne que ces réunions ont notamment abouti au renouvellement de la convention des soutiens de débit du Woigot et du ruisseau de la Vallée.

Lucien Mazzocco souhaite que la CLE s'intéresse également au bassin de l'Othain et de la Piennes. Bien que le soutien d'étiage de l'Othain ait été arrêté par rapport à la qualité de l'Othain utilisé pour l'AEP en aval, les objectifs à atteindre au vu de la DCE sont importants.

Le SIEP a la compétence aménagement de rivière mais seulement à l'amont, jusqu'à Spincourt. Une étude est programmée en 2009 pour la restauration de l'Othain sur ce tronçon.

Christian Eckert précise que pour avoir une cohérence globale à l'échelle du bassin versant, il faudrait également intégrer l'aval.

Concernant le groupe de travail juridique et la question de la demande de **reconnaissance en cours de l'EPAMA comme EPTB**, Christian Eckert précise que la CLE a été sollicité en septembre 2008 pour émettre un avis. La CLE étant alors en cours de renouvellement, il a émis un avis, en tant que président de la CLE. Christian Eckert n'est pas opposé à la reconnaissance EPTB de l'EPAMA mais ne souhaite pas que l'EPAMA ait ce statut sur la partie concernée par le SAGE (bassin de la Chiers). En effet, la CLE réfléchit à la mise en place d'une structure porteuse pour la mise en œuvre du SAGE et cette structure porteuse pourrait, dans un deuxième temps, demander une reconnaissance EPTB. La CLE a sollicité à plusieurs reprises le Ministère de l'Environnement pour une demande d'éclairage à ce sujet, sans réponse à ce jour.

Christian Ariès ajoute que le CG 54 a eu le même positionnement concernant la reconnaissance EPTB de l'EPAMA.

Dominique Brusco précise que l'avis donné par la CLE ne permet pas la reconnaissance EPTB de l'EPAMA dans la mesure où il faut justifier d'une cohérence hydrographique à l'échelle de tout le bassin versant, à savoir de la Meuse et de tous ses affluents. Le périmètre du SAGE bassin ferrifère, construit autour d'une problématique eaux souterraines est à cheval sur le bassin versant de la

Meuse et le bassin versant de la Moselle, la structure porteuse pour la mise en œuvre du SAGE n'aurait pas vocation à être EPTB.

Marie-Pierre Laigre précise qu'en théorie il ne peut y avoir deux EPTB avec les mêmes compétences sur un même périmètre. Cette question est abordée en GT juridique auquel participe la DIREN.

Christian Eckert précise que la démarche d'intérêt général doit prévaloir. La CLE est en attente d'éclairage, les discussions sont ouvertes.

Christian Ariès ajoute que les deux cohérences, eaux souterraines et eaux superficielles, existent au niveau du SAGE et qu'une concertation devrait être mise en place entre la CLE et l'EPAMA.

## ***2-2 Evaluation environnementale***

Christian Eckert présente la démarche de l'évaluation environnementale mise en place pour le SAGE bassin ferrifère. La réalisation de la première étape, **l'élaboration du rapport environnemental**, sera confiée à un prestataire extérieur. La notification du marché sera faite début –mi avril.

L'objectif de ce rapport est d'analyser les effets prévisibles du SAGE sur l'environnement, motivant les choix opérés et exposant les dispositions et mesures préventives, correctrices et de suivis prévus.

Le bureau de la CLE suivra l'avancement de l'élaboration du rapport environnemental.

## ***2-3 Projet d'inventaire des zones humides***

Christian Eckert présente le projet d'inventaire des zones humides sur le territoire du SAGE bassin ferrifère.

Stéphanie Griès précise que l'enveloppe budgétaire a été revue significativement à la baisse depuis la réunion du bureau du 12 février 2009. En effet, cet inventaire pourra intégrer des données en cours d'acquisition, notamment dans le cadre du projet Interreg « bassin de la Chiers » et de l'actualisation des ENS (espaces naturels sensibles) par les CG.

Christian Eckert souligne le coût encore important de cet inventaire (coût estimatif 70-100 k€). Le coût du rapport environnemental étant de 30 k€ environ, le montant des études à engager s'avère important.

Si le rapport environnemental est une obligation réglementaire, l'inventaire des zones humides est nécessaire, notamment pour la définition des Zones Humides Stratégiques pour la Gestion de l'Eau qui doivent figurer dans le SAGE.

- La CLE s'engage à réaliser l'inventaire des zones humides sur le territoire du SAGE bassin ferrifère.

## ***2-4 Planning***

Christian Eckert présente planning des travaux de la CLE. Une prochaine réunion de la CLE pourrait avoir lieu fin juin.

L'objectif est de finaliser un projet de SAGE avant août 2010 (fin du mandat de la CLE), en cohérence avec l'échéancier de l'évaluation environnementale. C'est un objectif ambitieux, la CLE doit garder sa dynamique pour y parvenir.

### **Point n° 3 : Consultation de la CLE sur le projet de SDAGE Rhin Meuse**

Patricia Mauvieux présente le projet de SDAGE Rhin Meuse, sur lequel la CLE doit émettre un avis avant le 11 mai 2009.

La consultation du public a eu lieu du 15 avril au 15 octobre 2008.

La CLE est sollicitée pour donner son avis sur :

- l'ambition générale du SDAGE et du programme de mesures,
- les grandes lignes de mesures proposées,
- la faisabilité locale.

Patricia Mauvieux présente les objectifs des masses d'eau du SAGE, les coûts des mesures et l'impact du programme des mesures (PM) sur le prix de l'eau notamment.

Le **coût des mesures** (intégrant les subventions) est de 305 M€ sur 2010-2027 et de 136 M€ sur 2010-2015.

Christian Ariès souligne l'ambition très importante du SDAGE et du PM, assortie d'un volet financier important. Le coût des mesures suscite des inquiétudes, des problèmes financiers pour la mise en œuvre des mesures peuvent se poser.

Par ailleurs, certaines mesures comme les **soutiens de débit d'étiage** ne figurent pas dans le PM.

André Vilmint souligne que la réalisation du programme de mesures est obligatoire.

Patricia Mauvieux précise qu'il y a tout de même une marge de manœuvre, au niveau de l'étalement des mesures notamment.

Christian Eckert remarque que le **prix de l'eau** augmenterait de plus de 50% sur certaines masses d'eau. Il demande si des **mécanismes de solidarité** seront mis en place. En ce qui concerne la restructuration de l'AEP sur le bassin ferrifère une certaine solidarité a été mise en place, avec des financements importants (subventions à 80-90%).

Patricia Mauvieux répond que des demandes ont été faites en commission SDAGE pour mettre en place une solidarité inter-collectivités. Par ailleurs, une analyse des coûts a été faite pour mettre en évidence les coûts disproportionnés, afin d'étaler les mesures.

Jean Dumont indique qu'un **système d'information sur l'eau** va être mis en place au niveau national, concernant les services d'eau et d'assainissement. Ce système, qui devrait être disponible d'ici 1-2 ans, pourra fournir des informations qui serviront à l'orientation des investissements. Pour l'AEP trouver des critères discriminants est très complexe. Concernant l'assainissement il faut garder à l'esprit que le prix de l'eau peut être faible parce que la collectivité n'a rien fait !

*Les membres de la CLE peuvent faire part de leur remarques sur le projet de SDAGE par mail à Stéphanie Griès jusqu'au 20 avril 2009. Le président rédigera ensuite son avis en intégrant l'ensemble des remarques (les courriers des membres seront annexés à l'avis).*

*Annexe 1 : les présentations powerpoint de la séance plénière (animation CLE et Agence de l'eau)*

*Annexe 2 : les comptes rendus des réunions de travail évoquées en séance*